

Les différents types de fraudes

1/ Les différents types de fraudes : les FOVI

Les fraudes aux ordres de virements, qu'est ce que c'est ...

La fraude aux ordres de virement consiste à obtenir de nos services un virement indu ou à détourner le versement d'une somme due sur un compte bancaire erroné.

Le schéma se déroule généralement en deux temps :

- obtenir des informations permettant de rendre crédible la demande frauduleuse (organigramme, contrats en cours et échéances, partenaires dans les autres services, réforme ou actions en cours).
- présenter des documents extrêmement crédibles permettant de détourner les fonds attendus sur un autre compte.



Les FOVI perdurent en France dans la sphère publique depuis plus de 10 ans et ont fortement progressés depuis la crise sanitaire. Ils se concentrent particulièrement sur les collectivités locales lors des périodes de congés ou d'intérim.

1/ Les différents types de fraudes : les FOVI

Les fraudes aux ordres de virements, qu'est ce que c'est ...

Il existe quatre types de **FOVI** :

1 – Le changement de RIB par usurpation d'identité : Les fraudeurs envoient un courriel ou téléphonent à vos services en se faisant passer pour un fournisseur ou un tiers de confiance, et vous demandent de diriger les versements vers un autre compte bancaire notamment domicilié à l'étranger.

Attention en particulier aux piratages des boites mail des fournisseurs.

2 – Le faux contrat d'affacturage : Les fraudeurs envoient un courriel ou téléphonent à vos services et vous demandent de payer les factures auprès d'une fausse société d'affacturage. Les documents (contrats, factures) transmises par la suite sont toujours très crédibles et comportent toutes les mentions nécessaires à l'affacturage.

3 – La fraude au président : les fraudeurs usurpent l'identité d'un de vos élus et vous demandent d'effectuer un virement de toute urgence à un tiers, au prétexte d'un dossier sensible ou confidentiel vers un établissement financier le plus souvent situé à l'étranger

4 – Le faux « éditeurs logiciel » : les fraudeurs se font passer pour éditeurs de logiciel comptable, demandent des identifiants et prennent le contrôle de votre poste informatique pour réaliser des demandes de paiements frauduleuses.

1/ Les FOVI mais pas uniquement...

Les autres types de fraudes les plus fréquentes

Les fraudes hors FOVI constatées récemment notamment dans le Gers :

1 – Le vol d’identifiants : une personne de votre entourage vous demande vos identifiants et réalisent des opérations frauduleuses.

2 – Le vol de données ou hameçonage : Les fraudeurs vous contactent via de nombreux biais (mails, téléphone sondages, courriels commerciaux, usurpations d’identité de partenaires) afin d’obtenir des informations confidentielles sur vous-mêmes, vos collectivités ou des concitoyens afin de pouvoir usurper des identités.

3 – Les faux partenariats commerciaux : des sociétés de cybersécurité, fictives ou non, se rapprochent de vos services sous couverts de partenariats avec les services de l’État ou d’obligations légales et vous poussent à souscrire des contrats abusifs ou vous soutirent des données.

4 – Le détournement de paye ou de pensions

2/ Les signaux d'alerte

Des contacts inhabituels

1- Les contacts téléphoniques :

- Un appel d'un interlocuteur inconnu, prétendument nouvel arrivant et demandant des informations même peu précises sur un contrat ou une société,
- Un appel d'un interlocuteur inconnu demandant des informations sur une tierce personne (partenaire, citoyens, élus),
- Un appel d'un interlocuteur dans une situation d'urgence,
- Un appel d'un interlocuteur connu demandant des informations hors de sa sphère de compétence.

2 – Les courriels :

- Un contact avec une adresse mail entre crochet car elles peuvent ne pas correspondre à l'intitulé,
- Un contact avec une adresse mail correcte mais une autre adresse quand on fait un « réponse à »,
- Un contact avec une adresse mail légèrement différente des adresses officielles.

2/ Les signaux d'alerte

Les demandes inhabituelles

1- Demande de virement non planifié :

- Virement à l'international,
- Virement urgent et confidentiel,

2- Demande de modification de coordonnées :

- Une demande de modification de coordonnées téléphoniques, électroniques et bancaires simultanées,
- Une demande de modification de coordonnées bancaires vers un compte étranger ou néo-banque,
- Une demande d'affacturage vers une société sans lien avec un organisme de crédit,
- Une demande de modification de coordonnées bancaires suite à audit bancaire.

3- Demande hors procédure :

- transmission de factures par messagerie électronique ou courrier hors Portail Chorus Pro,
- transmission d'une demande de paiement hors procédure,

3/ Conseils pour se prémunir des FOVI

Les habitudes de travail

1– Renforcer la sensibilisation

2– Ne divulguer aucune information à l’extérieur sur un contrat, un organigramme, des contacts, des documents avec signature d’acteurs clefs, des procédures internes, des dates de versement,

3– Accroître la vigilance pendant les périodes de congés, d’intérim, de changement de responsable, de pic d’activité,

4 – Adopter les réflexes CHORUS PRO fournisseurs (coordonnées bancaires intégrées dans le compte CHORUS Pro du fournisseur, nouveaux RIB déposé dans CHORUS Pro, prendre en compte uniquement les pièces transmises par CHORUS Pro y compris les RIB).

3/ Conseils pour se prémunir des FOVI

Les modifications de coordonnées bancaires

1-Mentionner les coordonnées bancaires sur l'ensemble des documents contractuels et procéder au contre-appel en cas de modification,

2- Être vigilant sur les modifications de coordonnées bancaires vers des néo-banque et des comptes étrangers

TYPE DE COMPTE	CODE BANQUE	CODE BIC
Compte Nickel « <u>FINANCIERE DES PAIEMENTS ELECTRONIQUES</u> »	<u>16598</u>	<u>FPELFR21</u>
Compte <u>QONTO</u> « <u>OLINDA SAS</u> »	<u>16958</u>	<u>QNTQFRP1</u>
Compte <u>PREPAID / PAYTRIP / GLOBEX</u> « <u>PFS CARD SERVICES</u> »	<u>21833</u>	<u>PRNSFRP1</u>
Compte <u>MA FRENCH BANK</u> « <u>LA BANQUE POSTALE</u> »	<u>16908</u>	<u>LBDIFRP1</u>
Compte <u>ANYTIME</u> « <u>PPS EU SA</u> » / « <u>ORANGE BANK</u> »	<u>25733</u>	<u>PSSSFR22</u>

3- Vérifier les coordonnées bancaires modifiées sur **IBANCALCULATOR** et **REGAFI**

3/ Conseils pour se prémunir des FOVI

La sécurité des postes de travail

- 1– Renforcer la vigilance sur le piratage des messageries (mots de passe modifié régulièrement, liens inconnus, messages suspects, communication d’informations d’authentification y compris à un fournisseur d’accès)

- 2– Renforcer la sécurité de votre réseau informatique (pare-feu, etc.)

- 3– Ne transmettre aucune donnée d’authentification.

4/ La conduite à tenir en cas d'escroquerie

1-Prévenir le SGC et/ou le CDL,

2- Identifier l'ensemble des paiements réalisés ou en instance auprès de ce tiers

3- Invalider les coordonnées bancaires frauduleuses

4- Porter plainte